

**TEST ENTRAINEMENT DE LA
CATEGORIE SPL**

VOUS DISPOSEZ D'ENVIRON

20 SECONDES POUR REpondre



Si je passe la visite médicale à 58 ans, je devrai repasser la suivante :

- à 60 ans A

- à 63 ans B



**JUSQU'À 60 ANS
=
TOUS LES 5 ANS
+
1 VISITE À 60 ANS**

Si je passe la visite médicale à 58 ans, je devrai repasser la suivante :

- à 60 ans **A**
- à 63 ans **B**



**Seul le permis de conduire international permet
de circuler dans tous les pays :**

- OUI A

- NON B

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CIRCULATION AUTOMOBILE INTERNATIONALE

PERMIS INTERNATIONAL

DE CONDUIRE N° 85.03.56.203

Convention sur la circulation routière
du 8 novembre 1968

Valable jusqu'au 24 Juin 1999 (1)

Délivré par La Sous-Préfecture

des Sables D'Olonne

le 28 Juin 1996

Numéro du permis de conduire national 317678



P. Le Sous-Préfet :
La Préfète en Chef délégué (2)

(1) Trois ans après la date de délivrance ou la date d'expiration de la validité du permis national de conduire, à celle des deux dates qui est la plus proche à l'émission.
(2) Service municipal de l'automobile ou de l'automatisme qui délivre le permis.
(3) Signataire de l'autorité ou de l'association qui délivre le permis.

- 1. GANQUE
- 2. JACQUES
- 3. FONTAINE - CHALENDRAY (7)
- 4. 24 Août 1956
- 5. 32 rue des Essorts - Le Château d'Orre



A	
B	
C	
D	
E	



Signature du titulaire (3) :

[Signature]

EXCLUSIONS

Le titulaire est déchu du droit de conduire sur le territoire de (7) jusqu'au

(8) A le (8)

PERMIS INTERNATIONAL POUR CERTAINS PAYS

Seul le permis de conduire international permet de circuler dans tous les pays :

- OUI A

- NON **B**



Le PTAC maximal autorisé de cette remorque

est de : - 19 tonnes A

- 26 tonnes B

- 32 tonnes C



**3 ESSIEUX ET PLUS
=
26 TONNES MAXIMUM**

Le PTAC maximal autorisé de cette remorque

- est de :**
- 19 tonnes **A**
 - 26 tonnes **B**
 - 32 tonnes **C**



Transportant des produits polluants, ces panneaux me concernent :

- OUI A

- NON B



PRODUITS POLLUANTS

Transportant des produits polluants, ces panneaux me concernent :

- OUI A

- NON B



Doivent être équipés d'extincteurs :

- les porteurs A
- les remorques neuves > 7,5 t B
- les tracteurs routiers C
- les semi-remorques neuves > 7,5 t D

1 EXTINCTEUR SUR LES



CAMIONS



TRACTEURS



**SEMI NEUVES
> A 7,5 t**

Doivent être équipés d'extincteurs :

- les porteurs **A**
- les remorques neuves > 7,5 t **B**
- les tracteurs routiers **C**
- les semi-remorques neuves > 7,5 t **D**



Les convois militaires sont assimilés à des transports exceptionnels :

- OUI A

- NON B



**TRANSPORTS
EXCEPTIONNELS**

≠

**TRANSPORTS
EN CONVOI**

Les convois militaires sont assimilés à des transports exceptionnels :

- OUI A

- NON B



Ce conducteur peut prendre la route :

- OUI A

- NON B



**CHARGEMENT ARRIMÉ
+
BACHES FIXÉES**

Ce conducteur peut prendre la route :

- OUI A

- NON B



Si l'horloge du chronotachygraphe est en panne, le délai de réparation impartie est de 7 jours :

- OUI A

- NON B

**DELAI DE
REPARATION
=
7 JOURS
MAXIMUM**



Si l'horloge du chronotachygraphe est en panne, le délai de réparation impartie est de 7 jours :

- OUI A

- NON B



Qu'encourez-vous avec une alcoolémie de 0,30 mg/l d'air expiré :

- une contravention de 4^e classe A**
- une immobilisation B**
- une suspension de permis C**
- une annulation du permis D**

0,25 MG/L ≤ ALCOOLEMIE ≤ 0,39 MG/L
=
SUSPENSION
+
AMENDE + IMMOBILISATION
et
RETRAIT de 6 POINTS

Qu'encourez-vous avec une alcoolémie de 0,30 mg/l d'air expiré :

- une contravention de 4^e classe **A**
- une immobilisation **B**
- une suspension de permis **C**
- une annulation du permis **D**



Je suis bien placé pour tourner à droite :
- OUI A - NON B



DANGER
=
S'ECARTER



Je suis bien placé pour tourner à droite :

- OUI A

- NON B



Je peux utiliser les feux de brouillard avant :

- par temps de forte pluie

OUI A

NON B

- par temps de neige

OUI C

NON D

FEUX DE BROUILLARD AVANT



FORTE PLUIE + NEIGE

Je peux utiliser les feux de brouillard avant :

- par temps de forte pluie

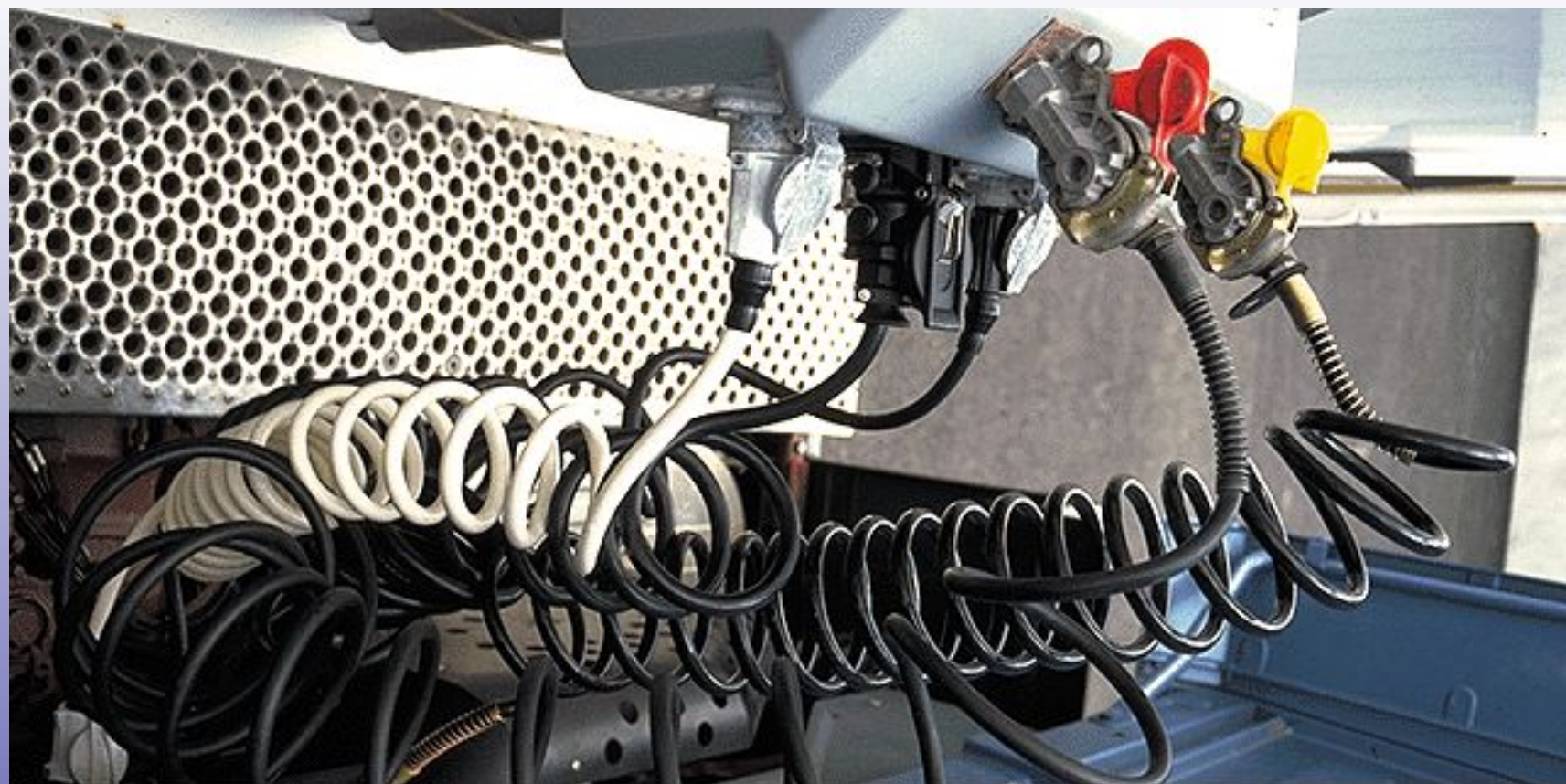
OUI **A**

NON **B**

- par temps de neige

OUI **C**

NON **D**



**Si le tracteur est équipé d'un système ABR,
la semi-remorque doit également posséder
un système antiblocage des roues :**

- OUI A

- NON B

TEMOIN ALLUME

=

ANTIBLOCCAGE SUR L'ENSEMBLE



**Si le tracteur est équipé d'un système ABR,
la semi-remorque doit également posséder
un système antiblocage des roues :**

- OUI A

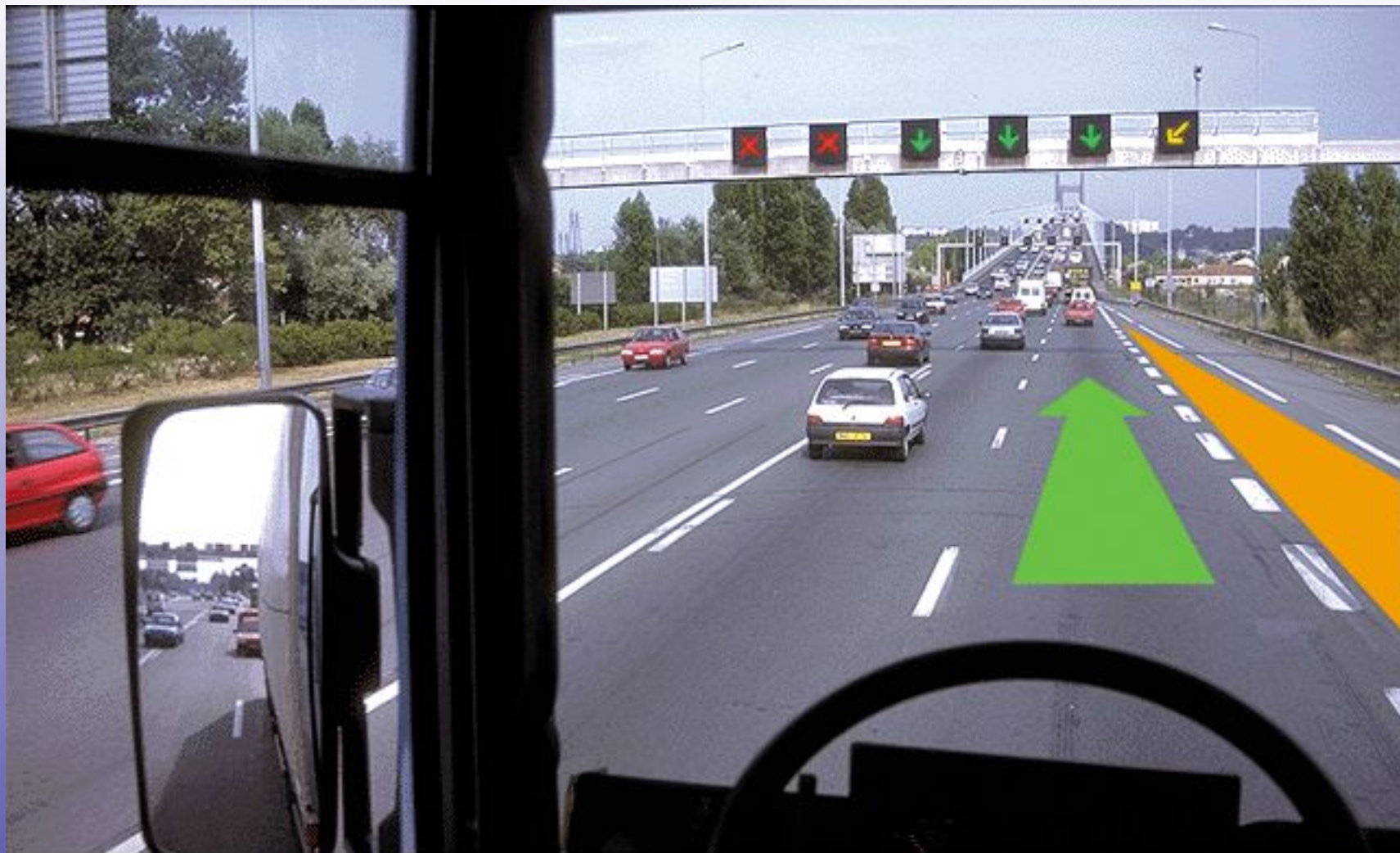
- NON B



Je dois changer de voie :

- OUI A

- NON B



Je dois changer de voie :

- OUI A

- NON B



La fatigue peut provoquer des hallucinations :

- OUI A

- NON B



**ARRETEZ-VOUS
AVANT !**

La fatigue peut provoquer des hallucinations :

- OUI A **- NON B**



Je vais tout droit, j'emprunte la voie de gauche :

- OUI A

- NON B

BUS UNIQUEMENT



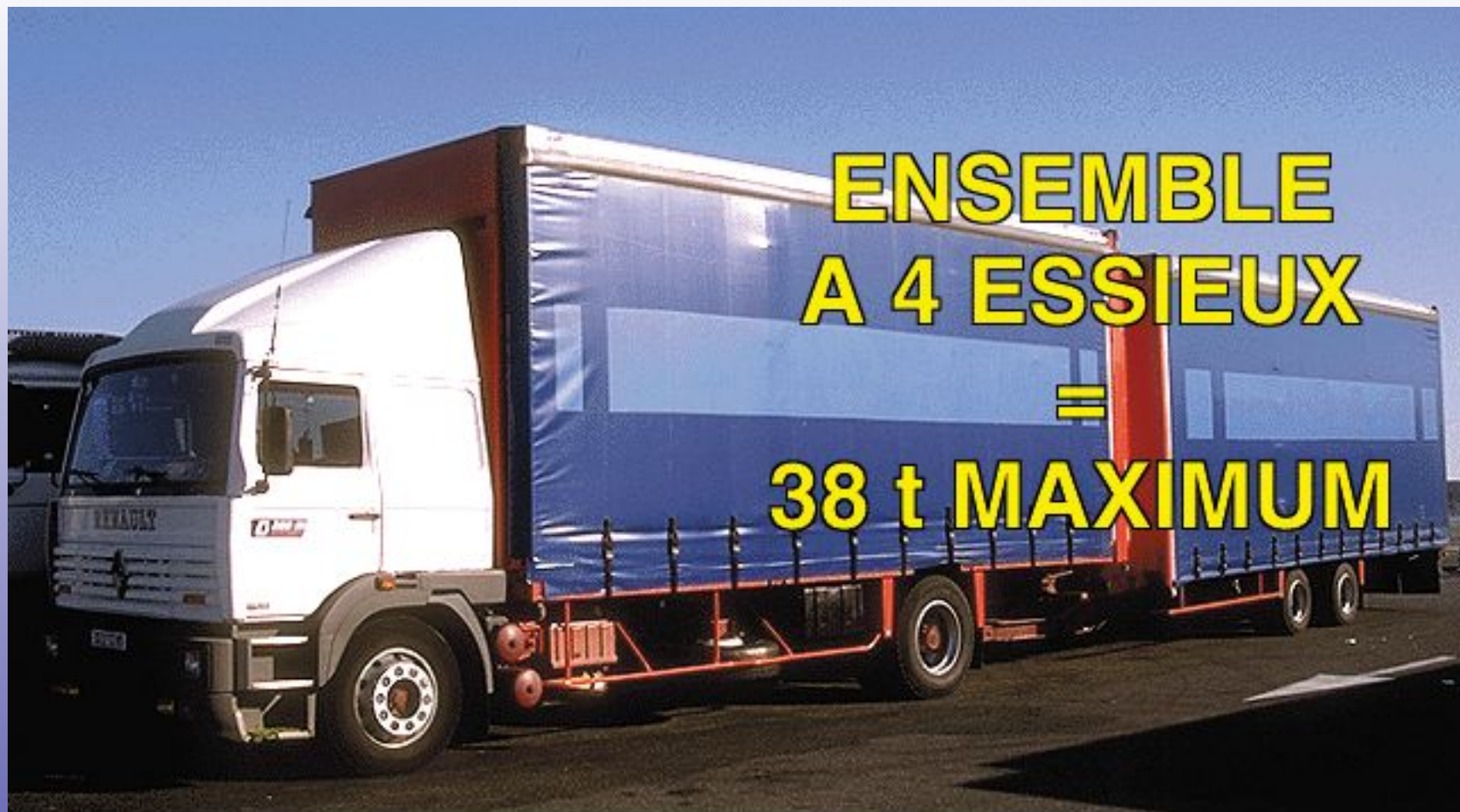
Je vais tout droit, j'emprunte la voie de gauche :

- OUI A

- NON B



**Le camion possède un PTRA de 40 tonnes.
L'ensemble pèse 40 tonnes, il est en infraction :
- OUI A - NON B**



**ENSEMBLE
A 4 ESSIEUX
=
38 t MAXIMUM**

**Le camion possède un PTRA de 40 tonnes.
L'ensemble pèse 40 tonnes, il est en infraction :**
- OUI A **- NON B**



Avec un antiblocage de roues, j'utilise :

- le ralentisseur sur échappement seul ... A**
- le ralentisseur et le frein à pied B**
- le frein à pied en permanence C**

UTILISATIONS



CONSTANTE



INTERMITTENTE

Avec un antiblocage de roues, j'utilise :

- le ralentisseur sur échappement seul ... A
- le ralentisseur et le frein à pied **B**
- le frein à pied en permanence C



**Vous pouvez utiliser le constat amiable français
dans un autre pays de l'Union Européenne :**

- OUI A - NON B



**Union Européenne
=
MODÈLE UNIQUE**

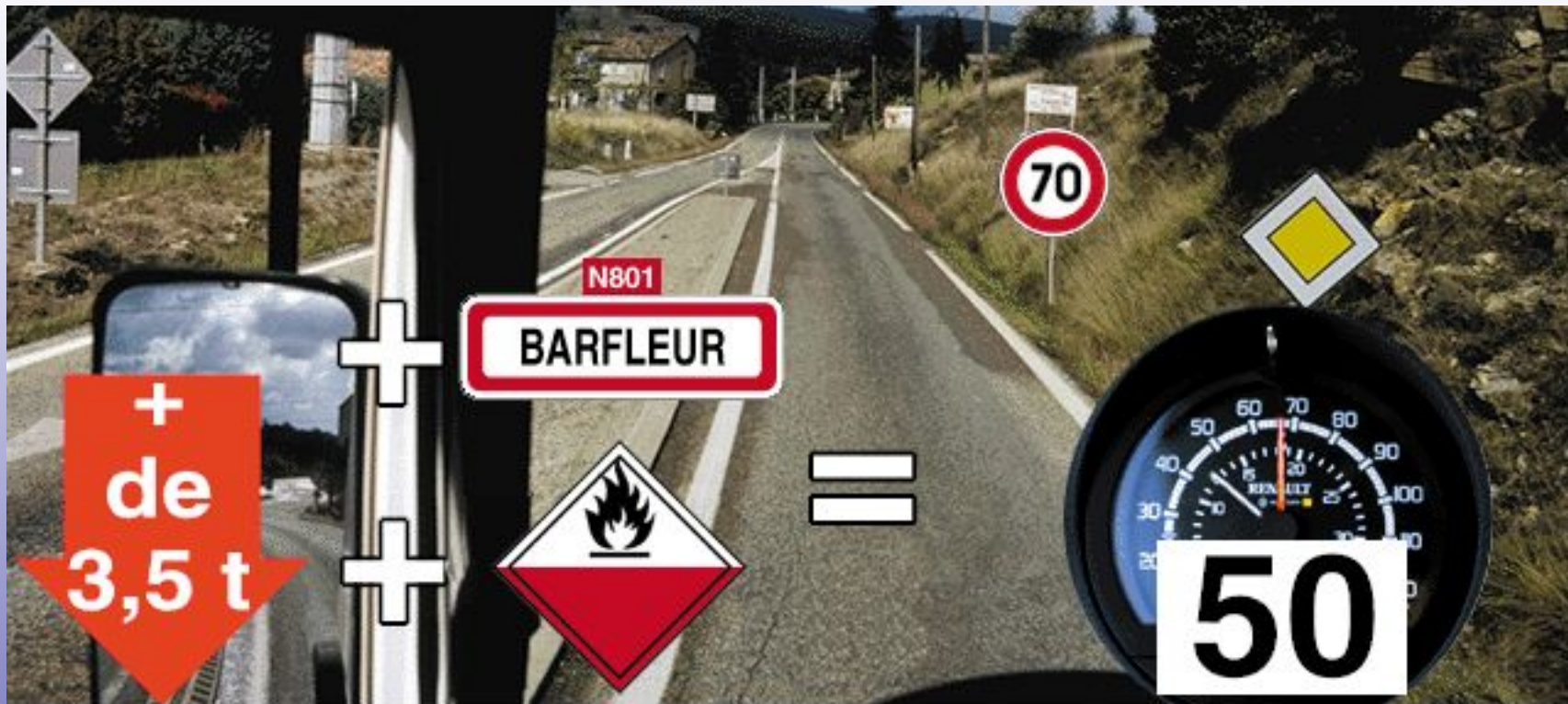
**Vous pouvez utiliser le constat amiable français
dans un autre pays de l'Union Européenne :**

- OUI A - NON B



**Chargé de 15 t de matières dangereuses,
dans cette agglomération, je peux rouler à :**

- | | | | |
|-----------------|---|-----------------|---|
| - 40 km/h | A | - 50 km/h | B |
| - 60 km/h | C | - 70 km/h | D |



Chargé de 15 t de matières dangereuses,
dans cette agglomération, je peux rouler à :

- 40 km/h A
- 50 km/h B
- 60 km/h C
- 70 km/h D



Les véhicules neufs de plus de 3,5 tonnes affectés aux transports exceptionnels sont limités par construction :

- comme les autres transports de marchandises A
- plus que les autres transports de marchandises B



**MAXIMUM 90 KM/H
PAR CONSTRUCTION**

Les véhicules neufs de plus de 3,5 tonnes affectés aux transports exceptionnels sont limités par construction :

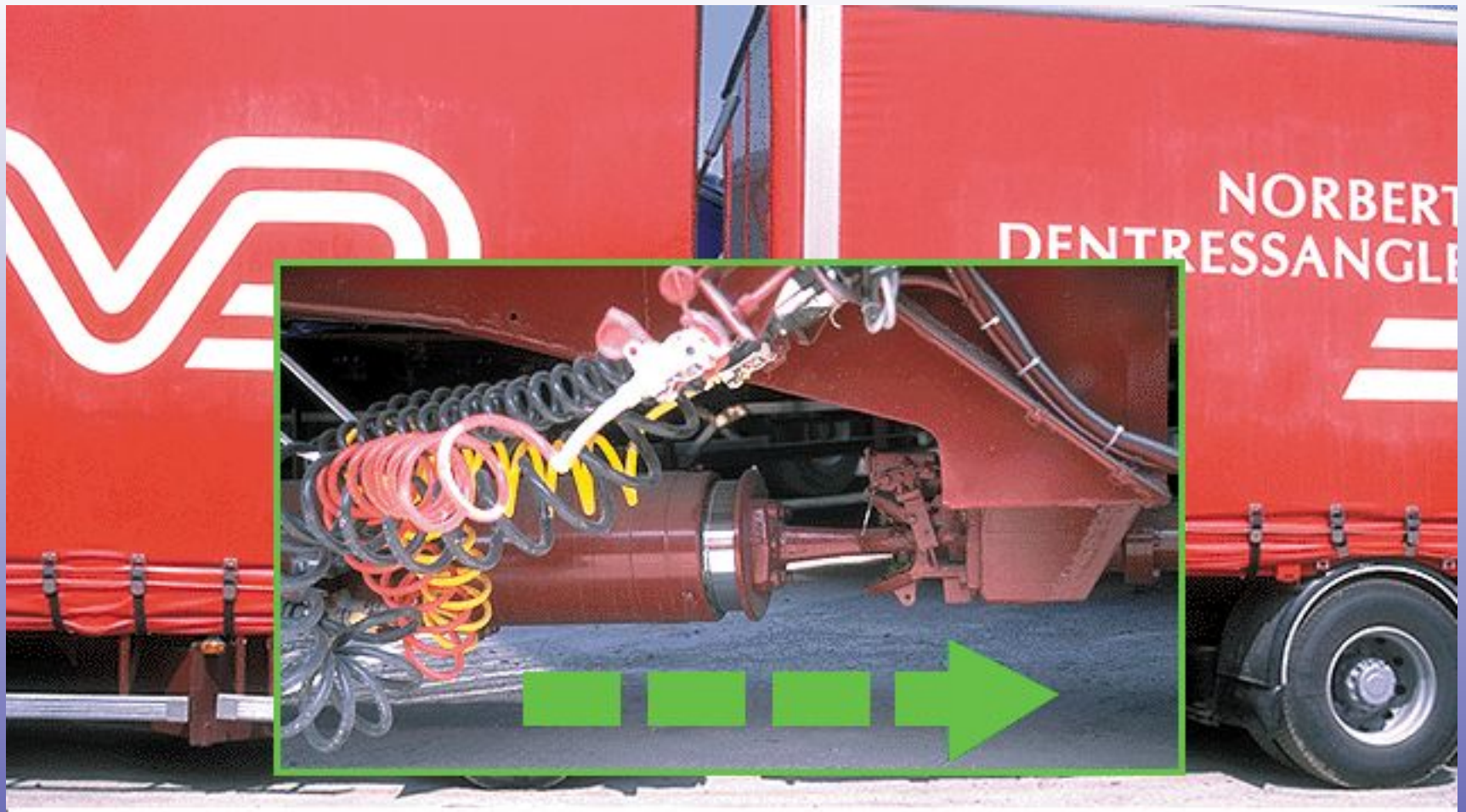
- comme les autres transports de marchandises **A**
- plus que les autres transports de marchandises **B**



En règle générale, les trains routiers possèdent des attelages rétractables :

- OUI A

- NON B



En règle générale, les trains routiers possèdent des attelages rétractables :

- OUI A **- NON B**



La lettre de voiture est le document qui accompagne la marchandise :

- pour les envois de plus de 3,5 t..... A**
- quel que soit le poids B**
- quelle que soit la distance de l'envoi... C**
- pour les envois à plus de 150 km..... D**



La lettre de voiture est le document qui accompagne la marchandise :

- pour les envois de plus de 3,5 t **A**
- quel que soit le poids **B**
- quelle que soit la distance de l'envoi... **C**
- pour les envois à plus de 150 km **D**



Je peux suivre cette voiture :

- OUI A

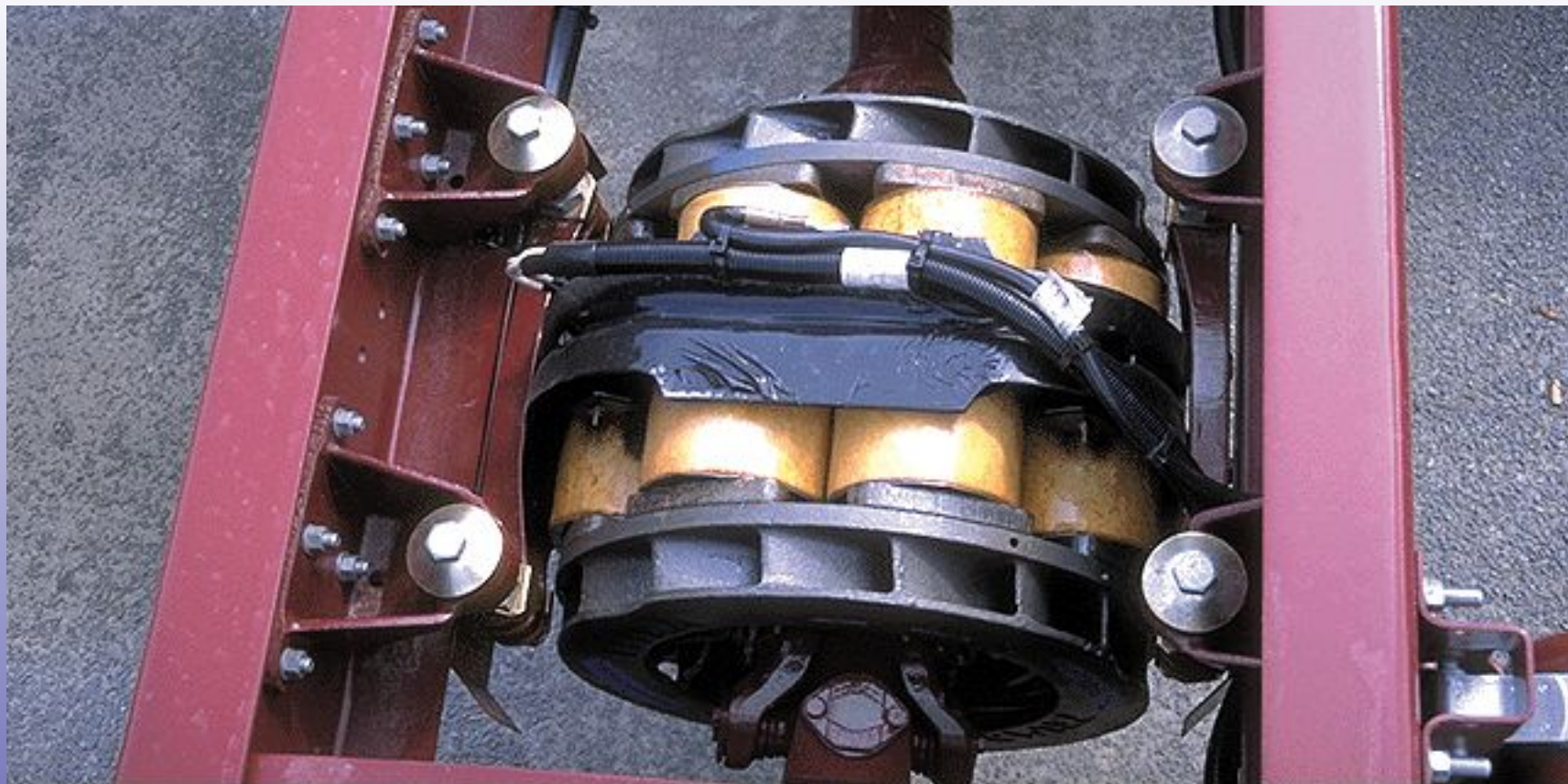
- NON B



Je peux suivre cette voiture :

- OUI A

- NON B



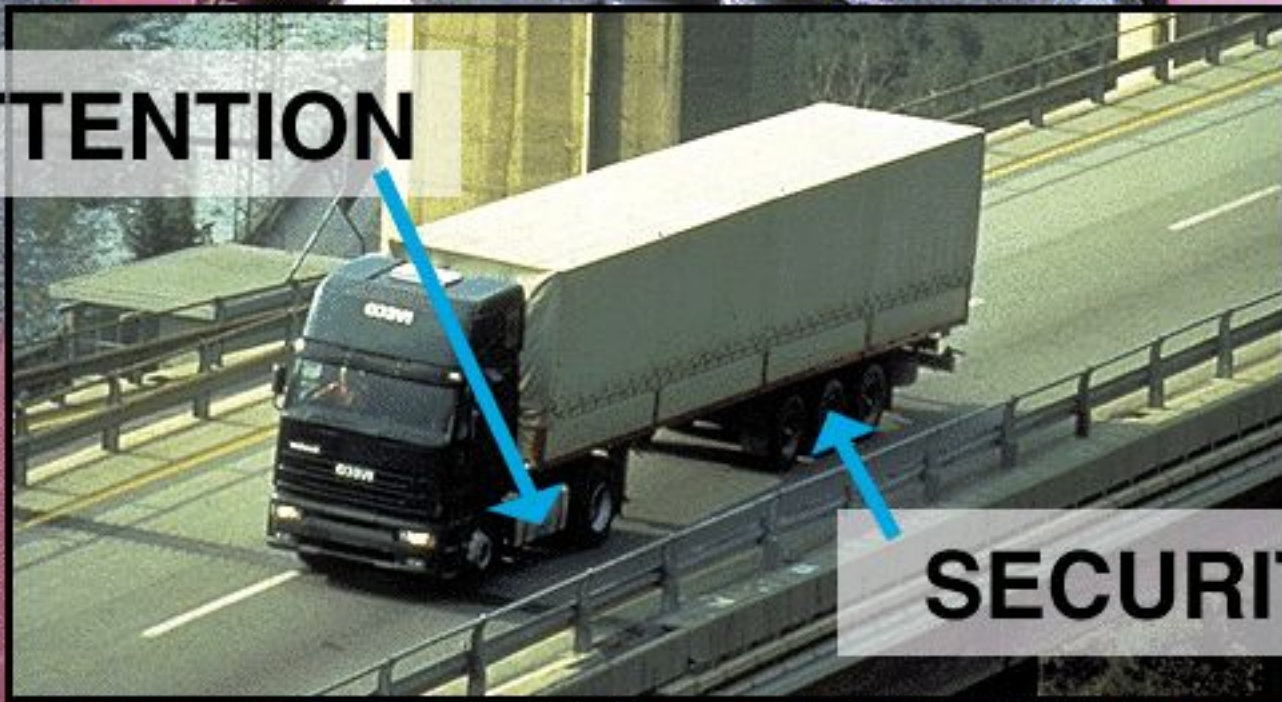
Il est préférable d'installer le ralentisseur électrique sur le tracteur, plutôt que sur la semi-remorque :

- OUI A

- NON B

RALENTISSEUR

ATTENTION



SECURITE

Il est préférable d'installer le ralentisseur électrique sur le tracteur, plutôt que sur la semi-remorque :

- OUI A

- NON B



Agé de moins de 25 ans, sans CAP ni expérience, le seul permis E (C) suffit pour débiter dans le transport , au volant d'un véhicule de plus de 7,5 tonnes :

- OUI A - NON B



**MOINS DE 25 ANS :
TRANSPORT PUBLIC
TRANSPORT PRIVE
=
PERMIS + FIMO**

Agé de moins de 25 ans, sans CAP ni expérience, le seul permis E (C) suffit pour débiter dans le transport , au volant d'un véhicule de plus de 7,5 tonnes :

- OUI A

- NON B



**A la prochaine intersection, je pourrai faire
demi-tour :**

- OUI A

- NON B



DEMI-TOUR POSSIBLE

**A la prochaine intersection, je pourrai faire
demi-tour :**

- OUI A

- NON B



Sur ce rond-point, j'ai choisi la bonne voie :

- pour tourner à droite

OUI A NON B

- pour faire demi-tour

OUI C NON D

**TOUJOURS
LA VOIE DE DROITE**



Sur ce rond-point, j'ai choisi la bonne voie :

- pour tourner à droite

OUI A

NON B

- pour faire demi-tour

OUI C

NON D



Ce train routier de 40 tonnes de PTRAs, pèse 10 tonnes à vide. A mi-charge utile, son poids réel sera de 25 tonnes :

- OUI A

- NON B


$$\text{PTRA} - \text{PV} = \text{CU}$$
$$40 \text{ t} - 10 \text{ t} = 30 \text{ t}$$

$$\text{CU} / 2 = \frac{30 \text{ t}}{2} = 15 \text{ t}$$

$$\text{CU} / 2 + \text{PV} = \text{POIDS REEL}$$
$$15 \text{ t} + 10 \text{ t} = 25 \text{ t}$$

Ce train routier de 40 tonnes de PTRA, pèse 10 tonnes à vide. A mi-charge utile, son poids réel sera de 25 tonnes :

- OUI

A

- NON B



En transport international, au sein de l'Union Européenne, les temps de conduite sont identiques à ceux du transport national :

- OUI A - NON B

TEMPS DE CONDUITE IDENTIQUES



En transport international, au sein de l'Union Européenne, les temps de conduite sont identiques à ceux du transport national :

- OUI A - NON B



**En cas de panne, le signal de détresse
peut remplacer le triangle de présignalisation
absent :**

- OUI A

- NON B



OBLIGATOIRE



CONSEILLE

En cas de panne, le signal de détresse peut remplacer le triangle de présignalisation absent :

- OUI A

- NON B



Annuellement, les conducteurs de poids lourds sont impliqués dans environ :

- 3 % des accidents mortels A**
- 13 % des accidents mortels B**
- 23 % des accidents mortels C**
- 33 % des accidents mortels D**



Annuellement, les conducteurs de poids lourds sont impliqués dans environ :

- 3 % des accidents mortels A**
- 13 % des accidents mortels B**
- 23 % des accidents mortels C**
- 33 % des accidents mortels D**



C'est à moi de m'arrêter :

- OUI A

- NON B



C'est à moi de m'arrêter :

- OUI A

- NON B



Dans 400 mètres, la chaussée ne comportera plus que deux voies de circulation :

- OUI A

- NON B



Dans 400 mètres, la chaussée ne comportera plus que deux voies de circulation :

- OUI A **- NON B**



En cas de surcharge, je risque toujours :

- une immobilisation A**
- une contravention B**
- une suspension de permis C**



En cas de surcharge, je risque toujours :

- une immobilisation **A**
- une contravention **B**
- une suspension de permis **C**



Tous les véhicules effectuant des transports combinés, ont un PTRA maximal autorisé de 44 tonnes :

- OUI A

- NON B



4 ESSIEUX = 38 t MAXI

Tous les véhicules effectuant des transports combinés, ont un PTRA maximal autorisé de 44 tonnes :

- OUI A

- NON B



Ce véhicule :

- risque une immobilisation

OUI A NON B

- peut être refusé à la visite technique

OUI C NON D

A
REPARER
AU
PLUS
TÔT...



Ce véhicule :

- risque une immobilisation

OUI A NON B

- peut être refusé à la visite technique

OUI C NON D



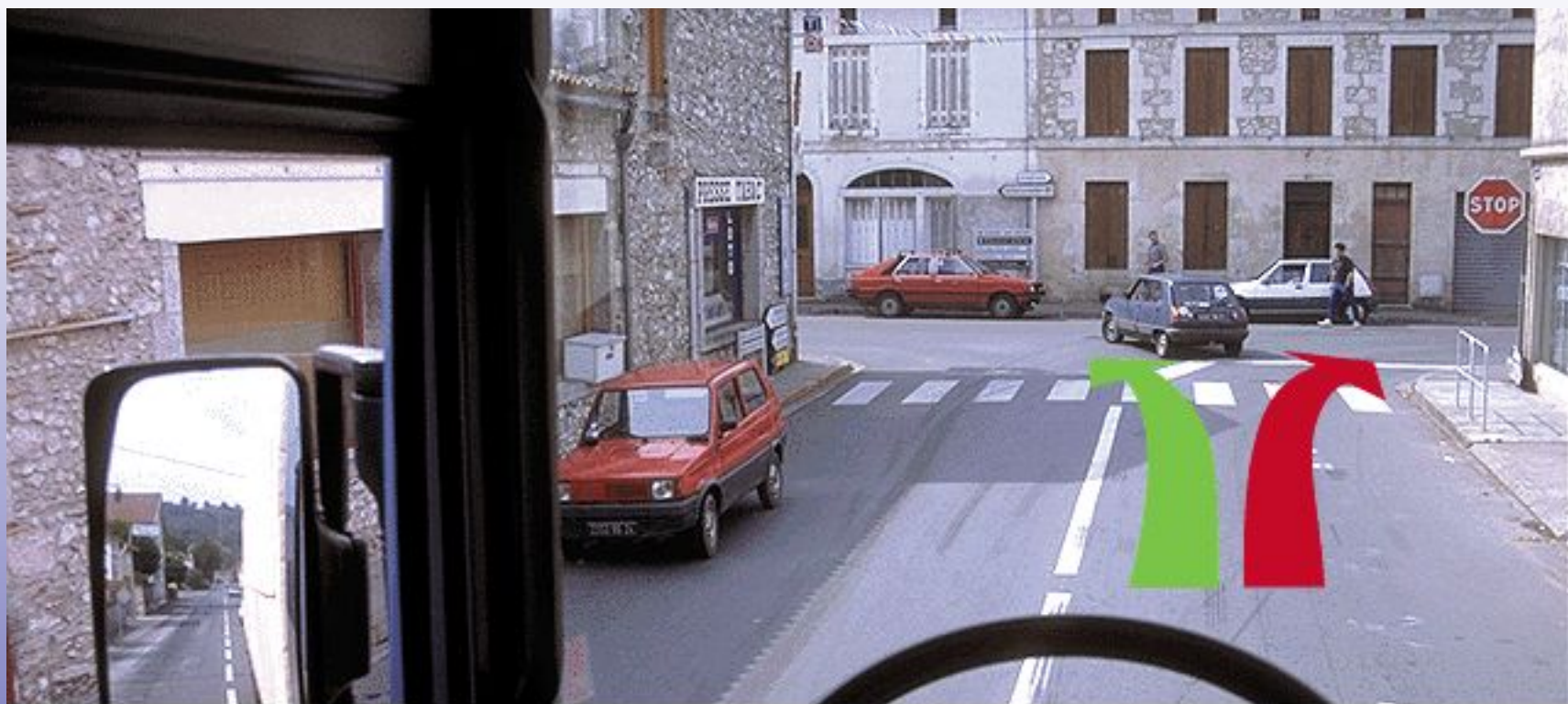
Si je reste placé comme je suis :

- je pourrai tourner à droite

OUI A NON B

- je pourrai tourner à gauche

OUI C NON D



Si je reste placé comme je suis :

- je pourrai tourner à droite

OUI A NON B

- je pourrai tourner à gauche

OUI C NON D



Du côté droit, le rétroviseur "grand angle" augmente l'angle mort :

- OUI A - NON B

C'est un équipement obligatoire :

- OUI C - NON D



LE "GRAND ANGLE" DIMINUE L'ANGLE MORT

Du côté droit, le rétroviseur "grand angle"
augmente l'angle mort :

- OUI A - NON B

C'est un équipement obligatoire :

- OUI C - NON D



Le permis E (C) est obligatoire pour conduire un véhicule articulé dont le PTAC du tracteur est :

- inférieur à 3,5 tonnes

OUI A NON B

- supérieur à 3,5 tonnes

OUI C NON D



**TRACTEUR < A 3,5 t
= PERMIS B**

VEHICULES POUR LESQUELS EST VALABLE	CACHET DE L'AUTORISATION	DUREE DE VALIDITE DU TITRE
	EDU 19/10/1973	la
	EDU 27/10/1973	la
	EDU 19/03/1978	la
	EDU 17/10/1978	la
	EDU 25/01/1978	la
	EDU 18/09/1982	la
	EDU 10/01/1976	la
	EDU 05/01/1972	la
	EDU 09/11/1970	la

Le permis E (C) est obligatoire pour conduire un véhicule articulé dont le PTAC du tracteur est :

- inférieur à 3,5 tonnes
OUI A NON **B**
- supérieur à 3,5 tonnes
OUI **C** NON D

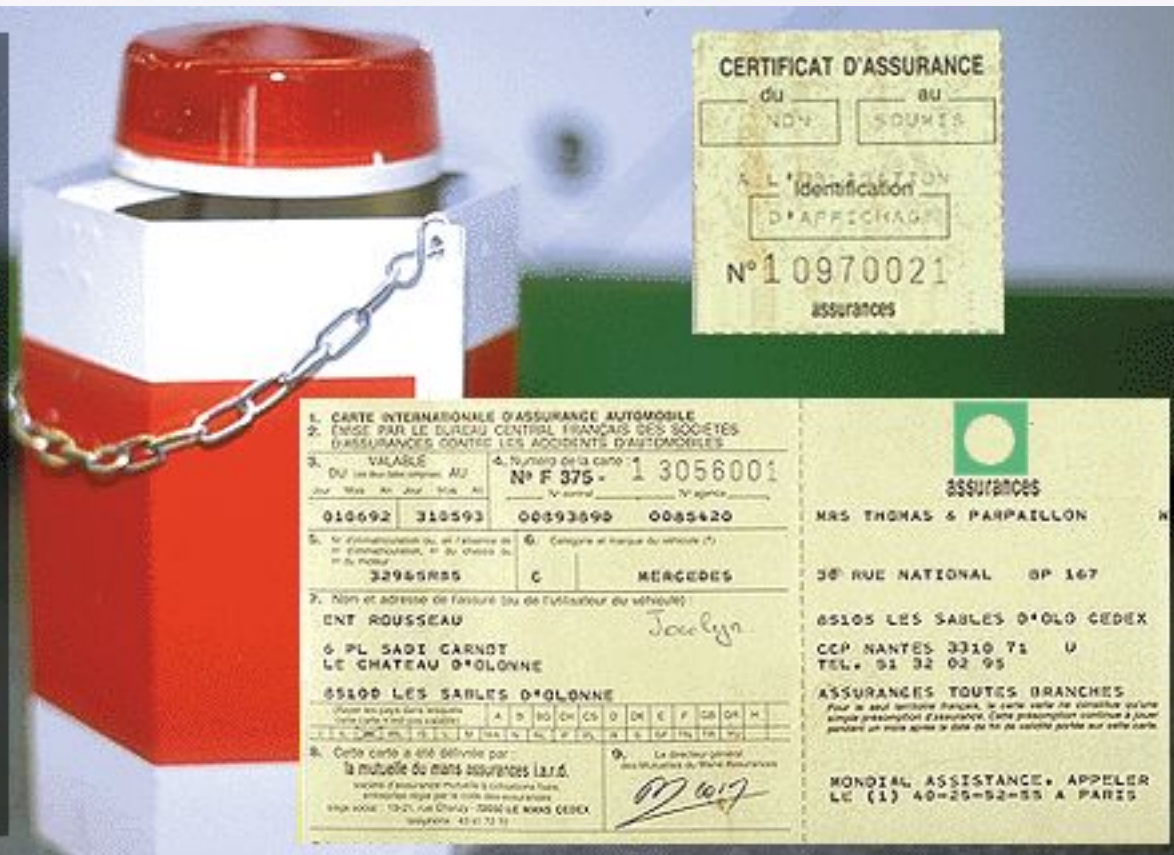


**Je dois apposer la vignette d'attestation
d'assurance sur le pare-brise d'un ensemble
attelé :**

- OUI A

- NON B

**ATTESTATION
D'ASSURANCE
OBLIGATOIRE
DANS LA
CABINE**



**Je dois apposer la vignette d'attestation
d'assurance sur le pare-brise d'un ensemble
attelé :**

- OUI A

- NON B

FIN